



## Echange permis conduire contre permis français

-----  
Par Visiteur

Maitre,

Pour la procédure , je vous informe que je suis entré en france le 20/06/2002 et j'ai eu mon permis conduire en 2004 à mon pays d'origine (Algérie) donc j'ai passé à la préfecture pour l'échanger et malheureusement il m'ont dit que il faut repasser en france parce que c'est trop tard je voulais savoir esquis y possibilité de faire un avocat pour demande échange permis conduire étrangère contre permis français

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame

Malheureusement il fallait échanger votre permis dans le délai d'un an à compter de votre résidence en France. De ce fait aucun recours n'est possible et vous devez passer le permis de conduire en France. Je vous rappelle que rouler sans permis ou avec un permis étranger est un délit et vous expose à une peine d'emprisonnement.

Cordialement